



GUIDE DES INDICATEURS DES PROGRAMMES OPERATIONNELS FEDER-FSE-IEJ 2014-2020

Référentiel de qualification des indicateurs communs et spécifiques nationaux

Version 10 du 19 novembre 2015
Modifiant la version initiale du 15/09/2015



SOMMAIRE

Avant-propos	3
Grille type de qualification des indicateurs	6
Liste des indicateurs communs FEDER	8
Liste des indicateurs communs FEDER (CTE)	9
Liste des indicateurs communs FSE et IEJ	10
Liste des indicateurs spécifiques nationaux et indicateur financier	12



Avant propos

Dans la continuité des travaux menés et se basant sur l'expérience acquise dans les précédentes périodes de programmation, les programmes européens de la période 2014-2020 seront directement orientés vers la recherche de résultats dans les domaines soutenus par les politiques couvertes par les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Pour vérifier l'atteinte de ces objectifs, des indicateurs sont requis pour chaque programme. Le changement attendu par l'intervention des fonds sera traduit par les indicateurs de résultat et l'avancement des projets cofinancés sera démontré par l'atteinte des indicateurs de réalisation.

Ces deux types d'indicateurs **constituent le socle pour le suivi de la mise en œuvre des programmes ainsi que pour leur évaluation**. Ils forment également la base de référence pour l'examen de la performance des programmes. En effet, pour chaque indicateur des objectifs quantifiés (cibles) sont fixés en début de programmation, et feront l'objet d'un examen de performance régulier.

La **gestion des programmes doit dorénavant être envisagée** non plus seulement à partir du **suivi financier** en fonction de la maquette financière annuelle des programmes, mais également par rapport à **l'atteinte des cibles fixées en début de programmation pour chaque indicateur**.

Le suivi précis des indicateurs est donc requis afin de permettre à chaque autorité de gestion (AG) de savoir si l'avancement du programme permet d'atteindre les objectifs fixés, et donc de bénéficier de la réserve de performance¹. Il est corrélé à un système d'alerte à mettre en place qui avertira l'AG si la progression de la réalisation ne suit pas le profil prévu et si des mesures correctives doivent être mises en place.

La réglementation européenne, à travers le règlement d'exécution UE n°215/2014 du 7 mars 2014 (article 4 : informations à enregistrer par les organismes chargés de la préparation des programmes), demande aux AG de conserver méthodes et données nécessaires au renseignement des indicateurs.

Afin d'agrèger des données au niveau européen, les services de la Commission ont défini, conjointement avec les autres institutions et les Etats membres, une liste **d'indicateurs dits « communs »** pour chaque fonds. Cette agrégation devrait permettre à la Commission de démontrer au Parlement et au Conseil l'efficacité de la politique de cohésion.

Ces indicateurs communs, obligatoires lorsqu'ils sont pertinents pour le programme, constituent le socle des indicateurs qui rendront compte des progrès réalisés par les programmes ; des indicateurs spécifiques complètent ce dispositif, lorsque les indicateurs communs ne sont pas suffisamment pertinents vis-à-vis des types d'actions envisagés.

¹ Pour rappel, les PO FEDER-FSE-IEJ et les PO CTE sont dans l'obligation de construire une cadre de performance, mais seuls les PO CTE ne sont pas concernés par la réserve. Ils peuvent néanmoins subir des suspensions de paiement en cas de difficulté de mise en œuvre.



Dans le cadre de l'accompagnement des autorités de gestion des programmes sur la question du suivi des indicateurs, le présent document est proposé pour avoir une grille de lecture commune des indicateurs communs. Il précise également les indicateurs spécifiques nationaux obligatoires.

Il comprend trois parties :

1. Un « **référentiel de qualification des indicateurs communs** » (**fichier Excel**).

Ce référentiel a été construit sur la base d'une grille type de qualification d'indicateur (cf. infra). Il comprend, à ce stade, toutes les informations disponibles au niveau communautaire et national pour :

- les 40 indicateurs communs FEDER (annexe 1 du règlement FEDER n°1301/2013),
- les 6 indicateurs communs FEDER relatifs à la CTE (annexe du règlement FEDER n°1299/2013),
- les 44 indicateurs communs FSE et IEJ (annexes 1 et 2 du règlement FSE n°1304/2013).
- Les 9 indicateurs spécifiques nationaux (FEDER et FSE).

Trois fichiers Excel distincts sont diffusés : un pour les indicateurs communs FEDER, un pour les indicateurs communs FSE et un pour les indicateurs spécifiques nationaux. Il convient de préciser que seul le volet « général » de la grille type de qualification des indicateurs a été renseigné dans le guide.

2. Une **grille type de qualification des indicateurs (1^{er} onglet du fichier Excel)**. Cette grille est composée de deux volets :

- le *volet dit « général »* (partie haute de la grille) comprenant une agrégation des données disponibles au niveau européen et national sur l'indicateur concerné : définition et précision méthodologique communautaires², interprétation dans le contexte français³, le cas échéant, informations disponibles au niveau national sur ces indicateurs tels que par exemple les ratios de référence proposés aux autorités de gestion pour la fixation de leurs cibles, les données nécessaires et les méthodes de calcul pour renseigner les indicateurs, etc.
- le *volet dit « programme »* (partie basse de la grille) permettant d'agrèger toutes les informations quant à l'utilisation de l'indicateur dans le programme concerné : niveau de rattachement de l'indicateur dans le programme, ratios de référence⁴, services en charge, etc.

Ces grilles adaptées à chaque indicateur du programme constituent une base pour le recueil de toutes les informations nécessaires quant au suivi des indicateurs des programmes. Cette grille est également utilisable pour les indicateurs spécifiques, qu'ils soient de réalisation ou de résultat. **Il est proposé et recommandé que chaque autorité de gestion élabore une grille pour tous les indicateurs de son programme**, même ceux utilisés à plusieurs reprises, comme par exemple les indicateurs communs FEDER relatifs aux entreprises. **Toutes ces informations sont primordiales pour le paramétrage des programmes dans le système d'information.**

3. **Les indicateurs spécifiques nationaux :**

En complément des indicateurs communs, le guide des indicateurs comprend plusieurs indicateurs spécifiques nationaux qui ont vocation à taguer certaines thématiques.

² Source : le document d'orientation de la DG Regio (*Suivi et évaluation de la politique européenne de cohésion - fonds européen de développement régional et fonds de cohésion - Concepts et recommandations* (mars 2014))

³ Sources : travaux du Groupe de Travail Suivi et Evaluation, échanges avec le MEDDE sur les indicateurs "Energie et changements climatiques", et FAQ "suivi et évaluation" (juillet 2014)

⁴ Source : Pour les besoins du référentiel, cet item a été positionné dans le volet « général » de la grille avec les ratios issus du « guide de définition des valeurs intermédiaires et valeurs cibles » (juin 2014).



Les premiers, codifiés **ISN01 à ISN04**, ont été élaborés dans le cadre de l'étude méthodologique de fixation des cibles. En effet, en raison de l'absence d'indicateurs communs relevant du déploiement des réseaux très haut débit (PI 2a), de l'usage numérique (PI 2b et 2c) et de la mobilité urbaine (PI 4c), il avait été proposé d'identifier des indicateurs de réalisation susceptibles d'intéresser les autorités de gestion françaises et de définir les ratios de référence correspondants pour le calcul des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles. C'est dans ce sens que ces indicateurs ont été créés et ont été proposés aux autorités de gestion dans le cadre de l'élaboration de leurs PO. **Ces indicateurs sont mobilisables en fonction de la stratégie du programme.**

Les seconds, codifiés **ISN05 à ISN09**, ont été définis pour permettre le suivi des engagements nationaux inscrits dans l'accord de partenariat ainsi que le suivi de l'utilisation des FESI dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion des Roms.

L'information recherchée est financière. Ce suivi doit être effectué tant pour le FEDER que pour le FSE et l'IEJ. Cela concerne :

- Le suivi de la dimension urbaine et de la dimension « politique de la ville » au titre de l'article 7 du règlement FEDER, de l'article 12 du règlement FSE : ISN05, ISN06 et ISN07,
Ces indicateurs sont obligatoires pour tous les PO mobilisant du FEDER, du FSE et de l'IEJ, à l'exception des POI et du programme EUROPACT.
- Le suivi des opérations à destination des communautés marginalisées : ISN08 et ISN09
Ces indicateurs sont obligatoires pour tous les PO mobilisant du FEDER, du FSE et de l'IEJ, à destination des communautés marginalisées.

Ces indicateurs doivent être paramétrés dans le système d'information pour tous les programmes selon l'architecture du programme.

Conclusion :

Ce document a un double objectif :

- La mise à disposition d'une grille type de qualification des indicateurs qui soit :
 - o Adaptable aux indicateurs des programmes (communs ou spécifiques),
 - o Diffusable aux fins de suivi des indicateurs et de constitution de tableaux de bord par les autorités de gestion, d'accompagnement des services instructeurs et d'information des bénéficiaires.
- La mise à disposition d'un référentiel qui permet d'avoir un document synthétique sur les indicateurs communs de manière à **harmoniser leurs définitions** entre toutes les autorités de gestion françaises.

Ce **référentiel de qualification des indicateurs est mis à votre disposition**. Les grilles sont modifiables et aménageables à chaque programme. Elles sont notamment utilisables par l'AG pour justifier de la sélection de l'indicateur dans le programme et dans le cadre de performance, pour le suivi de ces indicateurs tout au long du programme, pour fournir une source d'information précise et complète utile à la quasi-totalité des personnes travaillant sur le programme et notamment la bonne information des services instructeurs, pour faciliter le partenariat par une information partagée, cohérente et solide dont le rendu compte à la Commission européenne, et pour assurer la continuité de l'information et la conservation des informations au sein de l'autorité de gestion pendant toute la durée du programme.



Grille type de qualification des indicateurs

Date : xx/xx/xx	Version : xx	Code indicateur Codification système d'information	Libellé indicateur
Volet général : agrégation des données disponibles au niveau européen et national			
<i>Définition (UE pour les indicateurs communs, FR pour les indicateurs spécifiques nationaux, AG pour les indicateurs spécifiques régionaux)</i>			
Précisions méthodologiques (UE pour les indicateurs communs, FR pour les indicateurs spécifiques nationaux, AG pour les indicateurs spécifiques régionaux)			
Définition complémentaire et interprétation (FR pour les indicateurs communs)			
Unité de mesure	Exemples : nombre d'entreprises, de participants, de kilomètres		
Fonds	Pour quel fonds cet indicateur est-il utilisé ? FEDER, FSE, FEADER		
Domaine d'intervention (UE)	Il s'agit d'une classification des indicateurs communs (FEDER et FSE). Exemple : investissement productif (FEDER)/participants (FSE)		
Groupe d'indicateurs	Dans SYNERGIE, les groupes d'indicateurs permettent de regrouper les indicateurs des programmes européens par catégories, types, et, pour certains, par fonds		
Nature	qualitatif, quantitatif		
Catégorie	Indicateur commun ou spécifique		
Type	Indicateur de réalisation, de résultat, d'activité...		
Assistance aux participants	Si l'indicateur intervient dans l'assistance aux participants, alors le mode de saisie est automatique		
Assistance aux entités	Si l'indicateur intervient dans l'assistance aux entités, alors le mode de saisie est automatique		
Lien avec d'autres indicateurs	Idée d'indicateurs liés ou inclus. Exemple : IC27 : lien avec IC 6 et IC 7		
Mode de saisie	Information nécessaire pour la configuration du système d'information : Indicateur saisie manuelle ou bien issu d'une formule automatique.		
Méthode de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur	Méthode de calcul et données nécessaires (libellé, unité de mesure et définition le cas échéant...) au calcul de l'indicateur. Donnée saisie ou calculée. Le cas échéant, formule de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur et les données nécessaires pour effectuer ce calcul.		
Valeur possible	Si indicateur qualitatif : liste des valeurs		
Besoins pour le système d'information	Quelle est l'information à intégrer dans le SI pour le renseignement de l'indicateur ? Exemple : numéro SIRET		
Niveau de saisie	Information nécessaire pour la configuration du système d'information : Si indicateur de réalisation : niveau opération pour les indicateurs de réalisation et niveau programme pour les indicateurs de résultat		
Stade de saisie de la valeur de l'indicateur (pour info)	A quel(s) stade(s) de la vie de l'opération est-il nécessaire de renseigner l'indicateur ? Dépôt ☐ Instruction ☐ Réalisation (au solde de l'opération) ☐		
Risque de double compte dans le SI	Si pertinent, pour cet indicateur, y a-t-il un risque de double compte ? Par exemple lorsque plusieurs projets concernent la même population. L'objectif de cette information est d'éviter de comptabiliser deux fois la même population. Au moment des extractions des indicateurs, il est nécessaire de supprimer les doubles comptes des populations OUI ☐ NON ☐ Si OUI, précisions sur la nature du double compte : exemple : si des actions de prévention des risques sont prévues sur un bassin versant. Il s'agira de renseigner une seule fois cette population pour la première opération soutenue. Cet indicateur ne sera plus renseigné pour les opérations suivantes visant la même population ?		
Risque de double zonage dans le SI	Si pertinent, pour cet indicateur, y a-t-il un risque de double zonage ? Par exemple, lorsque plusieurs projets concernent le même territoire (commune, EPCI, etc.). L'objectif de cette information est d'éviter de comptabiliser deux fois le même territoire. Au moment des extractions des indicateurs, il est nécessaire de supprimer les doubles comptes des territoires OUI ☐ NON ☐ Si OUI, précisions sur la nature du double zonage : exemple : si des actions de développement urbain sont prévues sur un quartier précis. Il s'agira de comptabiliser une seule fois ce quartier lors de la première opération soutenue. Cet indicateur ne sera plus renseigné pour les opérations suivantes visant le même quartier.		
Règle d'alerte dans le SI	Faut-il prévoir une règle d'alerte lors de la saisie de l'indicateur en cas notamment de double compte, double zonage, données incohérentes, etc. ? OUI ☐ NON ☐ Si OUI, précisions sur la nature de l'alerte et libellé du message d'alerte : Exemples : risque de double compte / risque de double zonage / risque d'erreur de saisie (unité de mesure complexe ; cf. « Plage de l'indicateur – volet programme »).		
Champ libre (commentaire)			
Volet programme : informations concernant l'indicateur à renseigner par l'autorité de gestion pour chaque programme			
Catégorie de région	Région plus développée, Région en transition, Région moins développée		
Niveau de rattachement de l'indicateur dans le programme	Il s'agit de préciser à quel niveau du programme l'indicateur concerné est rattaché. Attention, le même indicateur peut être rattaché à plusieurs endroits du programme (cas pour les indicateurs communs FEDER relatifs aux entreprises) : exemple : - Axe 1 / OS 1.1 / Type d'action 1.1.3 - Axe 2 / OS 2.3 / Type d'action 1.2.1 En fonction de ce rattachement, un certain nombre d'informations relatives à l'indicateur doivent être adaptées : ratios de référence, service instructeur, valeurs de référence, valeurs annuelles, etc.		



Justification du choix de l'indicateur	Il s'agit de préciser, le cas échéant, pourquoi cet indicateur a été sélectionné dans le programme et pourquoi à ce niveau de rattachement dans le programme										
Indicateur du cadre de performance	OUI ☐ NON ☐ Justification du choix de l'indicateur pour le CdP : cet indicateur de réalisation représente xx% des dépenses de l'axe. Il a de ce fait été intégré dans le cadre de performance ou bien il n'a pas été intégré dans le cadre de performance. Exemple : pour justifier le pourcentage de dépenses, l'AG a la possibilité de faire référence à la feuille de calcul proposée à cet effet ou à une autre méthode utilisée par l'AG										
Période d'effet/de fin	Dans la plupart des cas les dates sont les suivantes : date d'effet : 01/01/2014 – Date de fin : 31/12/2023 Les dates peuvent varier dans le cas où un indicateur prendrait effet après le démarrage du programme ou bien ne serait plus utilisé à compter d'une certaine date (antérieure à la fin de programme), du fait de la modification de programme. Cette fiche permet de garder une trace sur les informations à conserver sur les indicateurs du programme par l'AG										
Etat de l'indicateur	Dans la plupart des cas, l'indicateur sera actif. La case « inactif » sera à utiliser dans le cas où un indicateur ne serait plus utilisé à compter d'une certaine date pendant la programmation. Actif ☐ Inactif ☐										
Hypothèse retenue pour la fixation des valeurs	Quelle méthode a été utilisée pour fixer les cibles de l'indicateur et justification de la méthode ?										
Ratios de référence utilisés	Ratios de référence utilisés pour le calcul des cibles des indicateurs par types d'actions. Source proposée : méthodologie de référence pour le calcul des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles des indicateurs (CGET juin 2014). Pour les AG n'ayant pas retenu cette méthode, renseigner cette entrée avec les ratios utilisés										
Source d'information et données	Information permettant de faire le suivi de l'évolution de l'indicateur Quelle est la source de l'information de l'indicateur ? SYNERGIE, autre système d'information, INSEE, observatoire régional										
Fréquence d'établissement des rapports	Quelle est la fréquence d'établissement de l'indicateur : à renseigner par l'AG (information inscrite dans le programme)										
Service en charge du renseignement	Quel est le service chargé du renseignement de l'indicateur : exemple : Direction Europe / service FEDER (AG) ou bien Direction xx / service yy (service instructeur)										
Valorisation	Cet indicateur sera-t-il utilisé à des fins de valorisation ? OUI ☐ NON ☐ Si OUI, précisions : exemple : évaluation d'impact mobilisant cet indicateur										
Valeur de référence	0 (si indicateur de réalisation)										
Année de référence	Année de référence de la valeur de référence										
Pertinence de l'indicateur	Information nécessaire pour la configuration du système d'information : pertinent / non pertinent										
Plage de l'indicateur (min et max)	Information nécessaire pour la configuration du système d'information : Si pertinent , il s'agit de déterminer les valeurs minimum et maximum pour l'indicateur. En cas d'erreur de saisie et si la valeur de l'indicateur est en dehors de cette fourchette prédéfinie, un message d'alerte s'affichera – Cette fourchette est à adapter par l'AG en fonction du rattachement au PO et des types d'actions concernées. MINIMUM MAXIMUM 										
Profil d'avancement-de l'indicateur *											
Valeurs annuelles											
(Valeur annuelle pour l'année (du 01/01/20xx au 31/12/20xx) (Information requise pour le RAMO) - Le cas échéant : H xx / F xx / Total xx)											
31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018 Valeur intermédiaire	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023 Valeur cible	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs cumulées											
(Valeur cumulée de l'indicateur au 31/12/20xx selon le profil d'avancement du programme - Le cas échéant : H xx / F xx / Total xx)											
31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018 Valeur intermédiaire	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023 Valeur cible	31/12/2024	31/12/2025

* Les valeurs des indicateurs à renseigner ne sont pas identiques selon les fonds :

Le règlement d'exécution sur les RAMO des programmes opérationnels (CTE inclus), 207/2015, décrit les types de valeurs à rendre compte dans le RAMO.

- Pour les indicateurs FSE : les valeurs sont à renseigner en fonction de l'avancement des opérations, même si elles ne sont pas physiquement achevées
- Pour les indicateurs de réalisation communs et spécifiques FEDER (CTE inclus) : les valeurs des indicateurs sont à renseigner :
 - o Pour les opérations programmées
 - o Et pour les opérations physiquement achevées

Par ailleurs, le règlement d'exécution 207/2015 sur le RAMO (hors CTE), sollicite explicitement le renseignement de la valeur « nette » des indicateurs communs FEDER n°1 à 5 (nombre net d'entreprises concernées) au niveau du PO. Ces valeurs seront identifiées, sur la base des numéros SIRET des entreprises, dans le système d'information décisionnel.



Liste des indicateurs communs de réalisation FEDER

Fichier : aammjj-Guide des indicateurs communs FEDER (onglets de couleur rouge)

Code indicateur	Libellé indicateur
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
CO02	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions
CO03	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
CO04	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
CO05	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
CO06	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)
CO07	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
CO08	Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
CO09	Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel et naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien
CO10	Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps
CO11	Longueur totale des nouvelles lignes ferroviaires
CO11a	dont RTE-T
CO12	Longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées
CO12a	dont RTE-T
CO13	Longueur totale des nouvelles routes construites
CO13a	dont RTE-T
CO14	Longueur totale des routes reconstruites ou modernisées
CO14a	dont RTE-T
CO15	Longueur totale des lignes de tram et de métro nouvelles ou améliorées
CO16	Longueur totale de voies navigables nouvelles ou améliorées
CO17	Capacités supplémentaires de recyclage des déchets
CO18	Population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau
CO19	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées
CO20	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations
CO21	Population bénéficiant de mesures de protection contre les incendies de forêt
CO22	Superficie totale de sols réhabilités
CO23	Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation
CO24	Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien
CO25	Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées
CO26	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche
CO27	Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement
CO28	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
CO29	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
CO30	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables



CO31	Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique
CO32	Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics
CO33	Nombre d'utilisateur d'énergie supplémentaires connectés aux réseaux électrique dits « intelligents »
CO34	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre
CO35	Capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien
CO36	Population couverte par des services de santé améliorés
CO37	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées
CO38	Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines
CO39	Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines
CO40	Logements réhabilités dans les zones urbaines

Liste des indicateurs communs FEDER (CTE)

Fichier : aammjj-Guide des indicateurs communs FEDER (onglets de couleur bleue)

Code indicateur	Libellé indicateur
CO41 (CTE)	Nombre d'entreprises participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux
CO42 (CTE)	Nombre d'établissements de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux
CO43 (CTE)	Nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière
CO44 (CTE)	Nombre de participants à des initiatives locales communes en matière d'emploi et à des formations communes
CO45 (CTE)	Nombre de participants à des projets favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'inclusion sociale par-delà les frontières
CO46 (CTE)	Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives, et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières



Liste des indicateurs communs FSE et IEJ

Fichier : aammjj-Guide des indicateurs communs FSE

Code indicateur	Libellé indicateur
Indicateurs communs de réalisation et de résultats relatifs aux investissements du FSE	
Indicateurs communs de réalisation concernant les participants	
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée
CO02	chômeurs de longue durée
CO03	Personne inactive : n'appartient pas à la population active (occupée+ chômeurs)
CO04	Personnes inactives ne suivant ni études ni formation
CO05	Personne exerçant un emploi, y compris les indépendants
CO06	Moins de 25 ans
CO07	Plus de 54 ans
CO08	<i>Participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni étude ni formation</i>
CO09	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE2)
CO10	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire (CITE3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE4)
CO11	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)
CO12	Personnes vivant dans des ménages sans emploi
CO13	Personnes vivants dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge
CO14	Personnes vivant dans des ménages d'une personne seule avec des enfants à charge
CO15	Migrants, personnes d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms) (D'origine étrangère : dont l'un des deux parents est né à l'étranger au sens de la géographie actuelle et qui ont besoin d'une aide spéciale sur le MT en raison difficultés linguistiques ou culturelles)
CO16	Personnes handicapées
CO17	Autres personnes défavorisées
CO18	<i>Personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement</i>
CO19	<i>Personnes venant de zones rurales</i>
Indicateurs communs de réalisation pour les entités	
CO20	Nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales
CO21	Le <i>nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi</i>
CO22	Le nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux <i>national, régional ou local</i>
CO23	Le nombre de PME (<i>y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale</i>) <i>soutenues</i>
Indicateurs communs de résultats immédiats concernant les participants	
CR01	Les personnes inactives engagées dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation



CR02	Les personnes suivant des études ou une formation au terme de leur participation
CR03	Les personnes obtenant une qualification au terme de leur participation
CR04	Les personnes exerçant un emploi, y compris à titre indépendant , au terme de leur participation
CR05	Les personnes défavorisées à la recherche d'un emploi, suivant des études, une formation, une formation menant à qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation
Indicateurs communs de résultats à long terme concernant les participants	
CR06	Les personnes exerçant un emploi, y compris à titre indépendant , six mois après la fin de leur participation
CR07	Les personnes jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation (Seulement pour les salariés : changement dans la nature de l'emploi, la promotion, l'accès aux responsabilités)
CR08	Les personnes de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant , six mois après la fin de leur participation
CR09	Les personnes défavorisées exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation
Indicateurs de résultats pour l'IEJ	
Indicateurs communs de résultats immédiats concernant les participants	
CR01	Les participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme
CR02	Les participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation
CR03	Les participants chômeurs qui suivent des études/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent au terme de leur participation
CR04	Les participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme
CR05	les participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation
CR06	Les participants chômeurs de longue durée qui suivent des études/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent au terme de leur participation, y compris à titre indépendant
CR07	Les participants inactifs ne suivant ni études ni formation, qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme
CR08	Les participants inactifs ne suivant ni études ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation
CR09	Les participants inactifs qui suivent des études/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant au terme de leur participation
Indicateurs communs de résultats immédiats concernant les participants	
CR10	Les personnes suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation
CR11	Les personnes exerçant un emploi, y compris une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation
CR12	Les personnes exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation



Liste des indicateurs spécifiques nationaux et indicateur financier

Fichier : aammjj-Guide des indicateurs spécifiques nationaux-fin

Code indicateur	Libellé indicateur
Indicateurs spécifiques nationaux de réalisation FEDER	
ISN01	Nombre de prises FTTH raccordées
ISN02	Nombre de services & applications développés / mis en ligne
ISN03	Nombre de nouveaux services de mobilité créés
ISN04	Nombre de pôles d'échanges créés et aménagés
ISN05	Suivi de la dimension urbaine des programmes européens au titre de l'article 7 (FEDER)
ISN06	Suivi de la dimension urbaine des programmes européens -politique de la ville (FEDER)
ISN07	Suivi de la politique de la ville des programmes européens (FSE)
ISN08	Suivi des opérations à destination des communautés marginalisées des programmes européens (FEDER)
ISN09	Suivi des opérations à destination des communautés marginalisées des programmes européens (FSE)
Indicateur financier du cadre de performance	
IFI01	Indicateur financier du cadre de performance